

Paye à façon > solution cible de déversement entre Harpège et Sifac

Date : mardi 16 juin 2009

Préconisations Harpège

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre des RCE, l'AMUE a proposé en 2009 une première solution afin d'intégrer la paye à façon dans Sifac.

Celle-ci permet, dans Harpège, de traiter le fichier KX émanant de la Trésorerie générale, pour générer un fichier au format Sifac et l'intégrer dans les 3 comptabilités (budgétaire, générale et analytique) dans les mêmes conditions techniques que la paye sur budget propre.

Deux solutions ont été planifiées :

- **Une solution transitoire pour l'année 2009** qui permet dans Harpège de générer un fichier de déversement dans SIFAC avec des caractéristiques simplifiées (version 2.0.2 d'Harpège). Cette solution a été développée et mise à disposition des sites RCE-SIFAC pour l'année 2009 uniquement.
- **Une solution cible pour l'année 2010** qui permettra de saisir les données d'imputation financières dans les actes de gestion des postes et contrats qui seront ensuite exploitées pour la génération du fichier de déversement respectant les normes attendues par Sifac.



La solution transitoire ne pourra pas être mise en œuvre par les nouveaux sites RCE-SIFAC 2010 et ne pourra pas non plus être utilisée en 2010 par les sites l'ayant déjà exploitée en 2009 car elle ne sera pas maintenue dans Harpège en 2010.

Il est donc impératif d'attendre la nouvelle version d'Harpège intégrant la solution cible pour démarrer les déversements de l'exercice 2010. En effet une transition entre les deux modes de déversement ne pourra pas se faire en cours d'année.



2. Solution cible 2010

Dans la solution cible, tous les axes d'imputation financière seront pris en compte :

- Compte d'imputation (restitué dans le KX)
- Centre de coût (saisi dans Harpège)
- Destination (saisi dans Harpège)
- Opération (saisi dans Harpège)
- Fonds (saisi dans Harpège)

Remarque : les axes centre de coût, destination, opération et fonds sont saisis sur la base des référentiels SIFAC des centres de coût, domaines fonctionnel, eOTP et fonds.

Le traitement de déversement intégré dans Harpège proposera deux modes de fonctionnement :

- Mode déversement simplifié : la totalité du fichier KX sera déversé dans le centre de coût unique et la destination unique paramétrés par défaut.
- Mode déversement détaillé : pour chacun des agents présents dans le fichier KX, la totalité des éléments de paye de type rémunération et cotisation patronale seront répartis en fonction des clés de répartition qui auront été saisies :
 - soit au niveau de l'agent pour les rémunérations spécifiques,
 - soit au niveau du poste occupé par l'agent,
 - soit au niveau du contrat de l'agent.

Une communication générale a déjà été transmise aux établissements le 12/06/2009.

Par ailleurs la note de cadrage décrivant dans le détail la solution cible de déversement PAF-SIFAC a été mise en ligne sur le site de l'AMUE à l'emplacement <http://www.amue.fr/ressources-humaines/logiciels/harpege/>.

Il est à noter que, pour les établissements accédant aux RCE, la paye sera totalement réalisée par la TG à partir de janvier 2010 (abandon d'Astre ou autre logiciel pour la paye sur budget propre).

Pour permettre aux établissements de mettre en œuvre dans Harpège ce déversement de la PàF dans SIFAC, des opérations de fiabilisation des données de RH sont indispensables et peuvent être réalisées dès que possible sans nécessiter d'attendre la livraison de l'outil. Ces opérations de fiabilisation ainsi que les saisies des données d'imputation financière qui seront exploitées pour le déversement sont décrites dans la suite de ce document.



3. Préparation de l'établissement pour le déversement PAF-SIFAC

Préparation pour le 1^{er} déversement

Dès l'installation de l'outil de déversement PAF-SIFAC dans Harpège, les gestionnaires vont devoir procéder à la saisie des données d'imputation financière pour tous les agents payés par l'établissement. Cette opération dont la charge va être importante doit être anticipée au plus tôt par chaque établissement en termes :

- **d'organisation** : qui ? quand ? comment ? coordinateur RH-GFC ? planification de réunions ?
- **de procédures** : élaboration de fiches de recueil des données à saisir, définition d'un circuit de communication entre la GFC et la RH, ...

Cette opération de préparation doit absolument être anticipée de façon à pouvoir réaliser au plus tôt les saisies de données et les déversements suite à l'installation de l'outil.

Maintien de la qualité des données saisies dans Harpège

L'organisation et les procédures mises en place pour l'étape de démarrage devront ensuite être déclinées de façon à assurer au fil de l'eau la présence et la fiabilité des données saisies dans Harpège permettant le bon fonctionnement du déversement de la PAF dans SIFAC :

- fiches de recrutement intégrant la description des données d'imputation financières liées au poste ou contrat de l'agent recruté,
- fiche de pré-requis en terme de saisies devant être respecté par chaque gestionnaire
 - n°insee obligatoire ;
 - n°insee provisoire conforme à celui de la TG
 - ...

Etc ...



4. Préparation des données de RH pour le déversement PAF-SIFAC

4.1. Saisie des agents payés absents d'Harpège

Tous les agents payés (*Nota 1*) par l'établissement doivent être présents dans Harpège.

Les gestionnaires vont donc devoir saisir les agents (N° INSEE, poste occupé ou contrat détenu) qui ne sont pas gérés aujourd'hui dans Harpège (exemple de chargés de cours).

Nota 1 : tous les agents percevant une rémunération (rémunération principale, rémunération accessoire, allocations, indemnités, rappels, ...) présents dans le fichier KX.

4.2. Vérification des données des agents dans Harpège

➤ Vérification des N°INSEE dans Harpège

Pour qu'un agent soit traité dans le déversement, il est nécessaire que son numéro INSEE soit renseigné en conformité avec celui restitué dans le KX au niveau de l'identifiant du dossier agent ou le cas échéant au niveau de la zone N° INSEE définitif (positions 540 à 554). Pour les numéros INSEE provisoires, la codification Harpège doit être en conformité avec celle gérée au niveau de la TG.

Des scripts qui ont déjà été livrés dans le cadre de l'interface budget propre (Harpège-Astre) peuvent être ré utilisés pour automatiser certaines vérifications :

- Script de vérification des agents qui n'ont pas de numéro INSEE (ré utilisation de h1.sql) : le résultat liste dans un fichier csv les agents pour lesquels un n°INSEE doit être saisi.
- Script de vérification des agents qui ont un numéro INSEE provisoire (ré utilisation de h2.sql) : le résultat liste dans un fichier csv les agents pour lesquels le n°INSEE provisoire doit être contrôlé.

Les scripts de vérifications mentionnés ci-dessus ont été mis à disposition sur le ftp AMUE : accessible sur [ftp.amue.fr](ftp://ftp.amue.fr) (compte harpread) répertoire [/produits/harpege/commun/livr080923](ftp://ftp.amue.fr/produits/harpege/commun/livr080923)

➤ Vérification des occupations de poste et contrats des agents

Pour que la rémunération principale d'un agent restituée dans le KX puisse être déversée dans SIFAC, il est impératif que les données d'imputation financières soient saisies au niveau du poste qu'il occupe ou le cas échéant au niveau de son contrat. Aussi, tout agent recevant une paye sur rémunération principale restituée dans le KX, devra occuper un poste ou le cas échéant avoir un contrat.

Pour limiter le délai entre la livraison de la solution cible et le 1^{er} déversement, nous conseillons aux établissements de procéder au plus tôt à la vérification des données afin de les compléter si nécessaire (saisie des N°INSEE, des occupations de poste ou des contrats). La saisie des données d'imputation au niveau poste ou contrat pourra être effectuée dans un second temps suite à la livraison des évolutions Harpège permettant ces saisies.



5. Saisies des données d'imputation financière pour le déversement PAF-SIFAC

Le nouvel outil de déversement agrège les éléments de rémunérations principales restituées dans le KX pour chacun des agents selon les axes financiers SIFAC suivants :

- Centre de coût
- Destination (domaine fonctionnel SIFAC)
- Opération (eOTP SIFAC)
- Fonds

Pour effectuer ces agrégations, l'outil utilise les données d'imputation financières (possibilité de multi imputations pour un même agent) saisies sur ces différents axes au niveau du poste occupé ou le cas échéant sur le contrat de l'agent.

Il est donc impératif, pour que le déversement puisse être réalisé, que ces données d'imputation soient saisies, au niveau du poste occupé ou le cas échéant sur le contrat pour tous les agents gérés en paye à façon.

Le nouvel outil de déversement agrège également les éléments de rémunérations spécifiques (rémunérations accessoires, primes, ...) pour chacun des agents selon les mêmes axes financiers et exploite les données saisies au niveau du poste occupé ou le cas échéant sur le contrat de l'agent, sauf si des données d'imputation financière spécifiques ont été saisies pour l'agent.

Si des rémunérations spécifiques (rémunérations accessoires, primes, ...) doivent être imputées sur des structures financières différentes de celles de la rémunération principale, il est alors impératif que ces données soient saisies pour chaque agent concerné.